



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 novembre 2004 — N° 101

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Marois (Taillon) propose :

QUE le gouvernement libéral renonce à imposer un ordre professionnel aux enseignants et enseignantes du Québec.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes pourra être utilisé par l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de Mme Marois (Taillon).

Au cours de son intervention, M. Gauthrin (Verdun) propose :

QUE la motion de la députée de Taillon soit amendée de la manière suivante : à la première ligne, remplacer les mots « renonce à imposer » par les mots « valorise le travail des enseignants et enseignantes du Québec, notamment par la possibilité de la création d'un » et, à la deuxième ligne, remplacer le mot « aux » par le mot « des ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

10 novembre 2004

QUE le gouvernement libéral valorise le travail des enseignants et enseignantes du Québec, notamment par la possibilité de la création d'un ordre professionnel des enseignants et enseignantes du Québec.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 198 et 199 du Règlement, le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Marois (Taillon) et sur l'amendement de M. Gauthier (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ce dernier que M. Gendron, troisième vice-président, prend en délibéré.

M. Gendron, troisième vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement est irrecevable car elle va à l'encontre du principe de la motion principale.

Le débat se poursuit sur la motion de Mme Marois (Taillon).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 55, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 05.

10 novembre 2004

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Reid, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 73 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **99** en annexe)

Pour: **109** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 68 Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **100** en annexe)

Pour: **110** Contre: **0** Abstention: **0**

10 novembre 2004

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 70 Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires.

À la demande de M. le Président, M. Dupuis, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **101** en annexe)

Pour: **111** Contre: **0** Abstention: **0**

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 217 Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie.

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1335-20041110)

Mme Delisle (Jean-Talon) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie de Fiducie.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 217 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

10 novembre 2004

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 218 Loi concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1336-20041110)

Mme Delisle (Jean-Talon) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant Trust La Laurentienne du Canada inc.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 218 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Séguin, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Registraire des entreprises, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1337-20041110)

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dépose :

10 novembre 2004

Une modification à l'Entente relative à la communication de renseignements nominatifs entre le ministre du Revenu du Québec et la Société d'habitation du Québec pour le programme Allocation-logement, ainsi qu'un avis de la Commission d'accès à l'information;

(Dépôt n° 1338-20041110)

Une Entente complémentaire à l'Entente concernant le logement abordable intervenue le 21^e jour de décembre 2001 entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ);

(Dépôt n° 1339-20041110)

Une Entente concernant certains programmes de rénovation et d'adaptation de domicile entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ).

(Dépôt n° 1340-20041110)

M. Dupuis, ministre de la Justice et procureur général, dépose :

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004, des ordres professionnels suivants :

Ordre des comptables agréés;

(Dépôt n° 1341-20041110)

Ordre des géologues;

(Dépôt n° 1342-20041110)

Ordre professionnel de la physiothérapie.

(Dépôt n° 1343-20041110)

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'École nationale de police du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2004;

(Dépôt n° 1344-20041110)

10 novembre 2004

Le rapport annuel de gestion du Comité de déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1345-20041110)

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1346-20041110)

Le rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1347-20041110)

Le rapport annuel de la Sécurité du Revenu, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1348-20041110)

Le rapport annuel de gestion du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1349-20041110)

Le rapport annuel de gestion du Centre de recouvrement, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1350-20041110)

Le rapport d'activité du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004;

(Dépôt n° 1351-20041110)

Une Entente relative à la communication de renseignements sur les véhicules entre le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et la Société de l'assurance automobile du Québec, ainsi qu'un avis de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 1352-20041110)

10 novembre 2004

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Grondin (Beauce-Nord) dépose :

Un graphique démontrant l'évolution de la part du dollar du consommateur pour le bœuf haché maigre;

(Dépôt n° 1353-20041110)

Une télécopie d'une facture, en date du 27 septembre 2004, pour la vente d'un veau.

(Dépôt n° 1354-20041110)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 24 septembre 2004, envoyée au Dr Marcel-M. Boucher, directeur médical régional des SPU Montréal et Laval, par Jean E. Morin, M.D., président du Réseau québécois de cardiologie tertiaire, concernant les soins préhospitaliers avancés à Montréal et au Québec.

(Dépôt n° 1355-20041110)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par Mme Marois (Taillon) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE le gouvernement libéral renonce à imposer un ordre professionnel aux enseignants et enseignantes du Québec.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 102 en annexe)

Pour : **42** Contre : **69** Abstention : **0**

10 novembre 2004

Motions sans préavis

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, présente une motion concernant le mois de la réanimation cardiorespiratoire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 novembre 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

10 novembre 2004

En conséquence, à 15 h 31, M. le Président lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 novembre 2004, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 10 novembre 2004, à 16 h 34, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Cusano, premier vice-président, de M. Moreau (Marguerite-D'Youville), le représentant du premier ministre, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 46 Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général et le Code du travail;
- n° 59 Loi modifiant le Code civil relativement au mariage.

Le Président

MICHEL BISSONNET

10 novembre 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Reid, ministre de l'Éducation, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 73, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé :

(Vote n° 99)

POUR - 109

Arseneau	Charlebois	Jutras	Paquin
Audet	Chenail	Kelley	Paradis
Bachand	Cholette	Lafrenière	Pelletier
Beauchamp	Clermont	Landry	Perreault
Beaudoin	Corbeil	L'Écuyer	Picard
Béchar	Côté	Lefebvre	Pinard
Bédard	Couillard	Légaré	Reid
Bergman	Courchesne	Legault	Richard
Bernard	Cousineau	[Chambly]	Robert
Bernier	Delisle	Legendre	Roy
Bertrand	Descoteaux	Léger	Séguin
Blackburn	Deslières	Lemieux	Simard
Bordeleau	Dionne-Marsolais	Lessard	Soucy
Bouchard	Doyer	Létourneau	St-André
[Mégantic-Compton]	Dubuc	Loiselle	Théberge
Bouchard	Dufour	MacMillan	Thériault
[Vachon]	Dumont	Maltais	[Masson]
Boucher	Dupuis	Marcoux	Thériault
Boulerice	Fournier	Marois	[Anjou]
Boulet	Gabias	Marsan	Tomassi
Bourdeau	Gagnon-Tremblay	Mercier	Turp
Brodeur	Gaudet	Moreau	Vallières
Chagnon	Gauthier	Morin	Valois
Champagne	Gautrin	[Nicolet-Yamaska]	Vermette
Charbonneau	Girard	Morin	Vien
Charest	Grondin	[Montmagny-L'Islet]	Whissell
[Matane]	Hamad	Mulcair	
Charest	Hamel	Normandeau	
[Sherbrooke]	Harel	Ouimet	
Charest	Houda-Pepin	Papineau	
[Rimouski]	Jérôme-Forget	Paquet	

10 novembre 2004

Sur la motion de M. Audet, ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel :

(Vote n° 100)

POUR - 110

Arseneau	Charlebois	Jutras	Paquet
Audet	Chenail	Kelley	Paquin
Bachand	Cholette	Lafrenière	Paradis
Beauchamp	Clermont	Landry	Pelletier
Beaudoin	Corbeil	L'Écuyer	Perreault
Béchar	Côté	Lefebvre	Picard
Bédard	Couillard	Légaré	Pinard
Bergman	Courchesne	Legault	Reid
Bernard	Cousineau	[Chambly]	Richard
Bernier	Delisle	Legendre	Robert
Bertrand	Descoteaux	Léger	Roy
Blackburn	Deslières	Lemieux	Séguin
Bordeleau	Dionne-Marsolais	Lessard	Simard
Bouchard	Doyer	Létourneau	Soucy
[Mégantic-Compton]	Dubuc	Loiselle	St-André
Bouchard	Dufour	MacMillan	Théberge
[Vachon]	Dumont	Maltais	Thériault
Boucher	Dupuis	Marcoux	[Masson]
Boulerice	Fournier	Marois	Thériault
Boulet	Gabias	Marsan	[Anjou]
Bourdeau	Gagnon-Tremblay	Mercier	Tomassi
Brodeur	Gaudet	Moreau	Turp
Chagnon	Gauthier	Morin	Vallières
Champagne	Gautrin	[Nicolet-Yamaska]	Valois
Charbonneau	Girard	Morin	Vermette
Charest	Grondin	[Montmagny-L'Islet]	Vien
[Rimouski]	Hamad	Mulcair	Whissell
Charest	Hamel	Normandeau	
[Matane]	Harel	Ouimet	
Charest	Houda-Pepin	Pagé	
[Sherbrooke]	Jérôme-Forget	Papineau	

10 novembre 2004

Sur la motion de M. Bergman, ministre du Revenu, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 70, Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires :

(Vote n° 101)

POUR - 111

Arseneau	Charlebois	Jérôme-Forget	Papineau
Audet	Chenail	Jutras	Paquet
Bachand	Cholette	Kelley	Paquin
Beauchamp	Clermont	Lafrenière	Paradis
Beaudoin	Corbeil	Landry	Pelletier
Béchar	Côté	L'Écuyer	Perreault
Bédard	Couillard	Lefebvre	Picard
Bergman	Courchesne	Légaré	Pinard
Bernard	Cousineau	Legault	Reid
Bernier	Delisle	[Chambly]	Richard
Bertrand	Descoteaux	Legendre	Robert
Blackburn	Deslières	Léger	Roy
Bordeleau	Dion	Lemieux	Séguin
Bouchard	Dionne-Marsolais	Lessard	Simard
[Mégantic-Compton]	Doyer	Létourneau	Soucy
Bouchard	Dubuc	Loiselle	St-André
[Vachon]	Dufour	MacMillan	Théberge
Boucher	Dumont	Maltais	Thériault
Boulerice	Dupuis	Marcoux	[Masson]
Boulet	Fournier	Marois	Thériault
Bourdeau	Gabias	Marsan	[Anjou]
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Mercier	Tomassi
Chagnon	Gaudet	Moreau	Turp
Champagne	Gauthier	Morin	Vallières
Charbonneau	Gautrin	[Nicolet-Yamaska]	Valois
Charest	Girard	Morin	Vermette
[Matane]	Grondin	[Montmagny-L'Islet]	Vien
Charest	Hamad	Mulcair	Whissell
[Rimouski]	Hamel	Normandeau	
Charest	Harel	Ouimet	
[Sherbrooke]	Houda-Pepin	Pagé	

10 novembre 2004

Sur la motion de Mme Marois (Taillon), présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant l'imposition d'un ordre professionnel aux enseignants et enseignantes du Québec :

(Vote n° 102)

POUR - 42

Arseneau	Côté	Lemieux	Turp
Beaudoin	Cousineau	Létourneau	Valois
Bédard	Deslières	Maltais	Vermette
Bertrand	Dion	Marois	
Bouchard	Dionne-Marsolais	Morin	
<i>[Vachon]</i>	Doyer	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	
Boucher	Dufour	Pagé	
Boulerice	Girard	Papineau	
Bourdeau	Harel	Pinard	
Caron	Jutras	Richard	
Champagne	Landry	Robert	
Charbonneau	Lefebvre	Simard	
Charest	Legendre	St-André	
<i>[Rimouski]</i>	Léger	Thériault	
		<i>[Masson]</i>	

CONTRE - 69

Audet	Chenail	Hamel	Paquet
Bachand	Cholette	Houda-Pepin	Paquin
Beauchamp	Clermont	Jérôme-Forget	Pelletier
Béchar	Corbeil	Kelley	Perreault
Bergman	Couillard	Lafrenière	Picard
Bernard	Courchesne	L'Écuyer	Reid
Bernier	Delisle	Légaré	Rioux
Blackburn	Descoteaux	Legault	Roy
Bordeleau	Dubuc	<i>[Chambly]</i>	Séguin
Bouchard	Dumont	Lessard	Soucy
<i>[Mégantic-Compton]</i>	Dupuis	Loiselle	Théberge
Boulet	Fournier	MacMillan	Thériault
Brodeur	Gabias	Marcoux	<i>[Anjou]</i>
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marsan	Tomassi
Charest	Gaudet	Mercier	Vallières
<i>[Matane]</i>	Gauthier	Moreau	Vien
Charest	Gautrin	Mulcair	Whissell
<i>[Sherbrooke]</i>	Grondin	Normandeau	
Charlebois	Hamad	Ouimet	